

Alcoolemie a 0.28mg a contester

Par **nounours471**, le **14/06/2015** à **15:26**

boujour je me permet de vous contacter car voila se samedi6 juin je me suis fait controlé pour alcoolemie a l'ethylometre au deuxieme souffle etait affich  0.28mg est-il possible de contester l'alcoolemie en invocent la marge d'erreur de 0.032mg car en faisant le calcul je me retrouve   0.24,8mg.me retrouvent en dessous du seui legal ! comment faire la contestation et aupres de qui ?